

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE RENNES

DIVISION DES

PERSONNELS ENSEIGNANTS

Le Recteur de la région académique Bretagne,
Recteur de l'académie de Rennes,

Vu les articles L522-1 à L522-9 du Code général de la fonction publique,
Vu le décret n°80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive,

Vu les lignes directrices de gestion ministérielles et académiques,

Arrête :

Article 1er : Les 61 professeurs d'éducation physique et sportive de classe normale dont les noms suivent sont inscrits par ordre de mérite sur le tableau d'avancement à la hors classe du corps des professeurs d'éducation physique et sportive au titre de l'année 2023 :

Rang	Nom	Prénom	Discipline	Etablissement
1	GRUNEWALD	RAPHAEL	éducation physique et sportive	Institut Universitaire de Technologie de Lannion, Université de Rennes Lannion
2	NEDELEC	SEBASTIEN	éducation physique et sportive	Université de Brest Brest
3	RABOUAN	MORGAN	éducation physique et sportive	Collège Françoise-Elie Bréal-sous-Montfort
4	JESTIN	ERIC	éducation physique et sportive	Collège Les Quatre Moulins Brest
5	GREFF	MATTHIEU	éducation physique et sportive	Collège François Truffaut Betton
6	COQUEMONT	ROMUALD	éducation physique et sportive	Lycée polyvalent Jacques Cartier Saint-Malo
7	DAVID	GILLES	éducation physique et sportive	Collège Goh Lanno Pluvigner
8	GICQUELAY	MICKAEL	éducation physique et sportive	Collège Jean Monnet Janzé
9	BERNARD	DAVID	éducation physique et sportive	Collège René Laennec Pont-l'Abbé
10	CHAGNY	CYRIL	éducation physique et sportive	Lycée général et technologique Sévigné Cesson-Sévigné

11	STEPHAN	JESSICA	éducation physique et sportive	Collège Paul Langevin Guilvinec
12	LECLERC	FLAVIEN	éducation physique et sportive	Collège des Livaudières Loudéac
13	LHERAULT	KARINE	éducation physique et sportive	Collège Les Gayeulles Rennes
14	BOUYSSY	JEROME	éducation physique et sportive	Lycée polyvalent Vauban Brest
15	BONNOT	ISABELLE	éducation physique et sportive	Collège Auguste Brizeux Quimper
16	DAVAI	GILLES	éducation physique et sportive	Lycée professionnel Jules Verne - Lycée des métiers de l'industrie et du commerce Guingamp
17	HERBAUT	LUDOVIC	éducation physique et sportive	Collège Camille Claudel Saint-Quay-Portrieux
18	LALLEMANT	ODILE	éducation physique et sportive	Collège Camille Vallaux Le Relecq-Kerhuon
19	LE BRAS	CAROLINE	éducation physique et sportive	Collège Léo Ferré Scaër
20	LEBAS	CAROLINE	éducation physique et sportive	Collège Paul Le Flem Pleumeur-Bodou
21	BOUGUET	SEVERINE	éducation physique et sportive	Collège La Grande Métairie Ploufragan
22	PICLET	ANNA-GAEL	éducation physique et sportive	Collège Jean-Marie Le Bris Douarnenez
23	RUCAY	BENOIT	éducation physique et sportive	Lycée polyvalent La Fontaine des Eaux - Lycée des métiers de la gestion énergétique des bâtiments Dinan
24	LE CARDINAL	FREDERIC	éducation physique et sportive	Collège Pierre-Olivier Malherbe Châteaubourg
25	LENEVE	AURELIE	éducation physique et sportive	Collège Pierre Brossolette Bruz
26	MAILLARD	SOIZIC	éducation physique et sportive	Institut de reeducation psychotherapique de Toul ar C'hoat Châteaulin
27	THOMAS	CELINE	éducation physique et sportive	Lycée polyvalent Henri Avril - Lycée des métiers de la maintenance Lamballe-Armor
28	TOUTAIN	SAMUEL	éducation physique et sportive	Collège Louis Guilloux Montfort-sur-Meu
29	GUEDO	CELINE	éducation physique et sportive	Collège Simone Veil Crevin
30	MARTIN-MALROUX	ROSELYNE	éducation physique et sportive	Collège Paul Langevin Guilvinec
31	SOYER	BRUNO	éducation physique et sportive	Collège Les Rochers Sévigné Vitré
32	LECACHEUR	RONAN	éducation physique et sportive	Collège Jean Richepin Pléneuf-Val-André
33	HOUITTE	ANNE-CECILE	éducation physique et sportive	Collège Auguste Brizeux Quimper
34	MOSNIER	CHRISTELLE	éducation physique et sportive	Collège Val d'Elorn Sizun

35	GUINARD	ESTELLE	éducation physique et sportive	Collège Rosa Parks Rennes
36	VERNEAU	JEROME	éducation physique et sportive	Collège Le Verger Auray
37	CENDRIER	THIERRY	éducation physique et sportive	Collège Charles Langlais Pontivy
38	DELANYS	EMILIE	éducation physique et sportive	Lycée professionnel Jean Jaurès - Lycée des métiers Rennes
39	LE FLECHER	SANDRA	éducation physique et sportive	Collège Françoise-Elie Bréal-sous-Montfort
40	JUGAN	NICOLAS	éducation physique et sportive	Collège Le Verger Auray
41	RIOU	MIKAEL	éducation physique et sportive	Lycée polyvalent Jean-Baptiste Colbert Lorient
42	LE POCREAU	JEROME	éducation physique et sportive	Collège Goh Lanno Pluvigner
43	GUINOT	JEROME	éducation physique et sportive	Université de Rennes 2 Rennes
44	HUGONOT	YANN	éducation physique et sportive	Collège Gérard de Nerval Vitré
45	LE MAO	REGIS	éducation physique et sportive	Collège de Kerdurand Riantec
46	AUBREE	VIOLAINE	éducation physique et sportive	Collège La Roche Aux Fées Retiers
47	LE CAER	JULIEN	éducation physique et sportive	Lycée professionnel Rosa Parks - Lycée des métiers des services à la personne et de la sécurité Rostrenen
48	PICHON	MICKAEL	éducation physique et sportive	Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Finistère Quimper
49	BAZIN-GUILLAMET	CLAIRE	éducation physique et sportive	Lycée professionnel Marie Le Franc - Lycée des métiers de la vente - Lycée des métiers des services à la personne Lorient
50	DEBOUCHE	ARNAUD	éducation physique et sportive	Lycée général et technologique François Rabelais Saint-Brieuc
51	L'HOSTIS	AURELIE	éducation physique et sportive	Lycée général et technologique Amiral Ronarc'h Brest
52	LOISEAU	GUILLAUME	éducation physique et sportive	Lycée général La Pérouse-Kerichen Brest
53	CAUDAN	OLIVIER	éducation physique et sportive	Collège Antoine de Saint-Exupéry Lesneven
54	MARCET	MARIUS	éducation physique et sportive	Collège Jean Moulin Châteaulin
55	GAGNE	ALEXANDRE	éducation physique et sportive	Collège Antoine de Saint-Exupéry Vannes
56	LE ROUX	ERWAN	éducation physique et sportive	Collège Nelson Mandela Plabennec
57	PONTHENIER	JULIEN	éducation physique et sportive	Etablissement régional d'enseignement adapté Louise Michel Quimper
58	ROUSVOAL	SAMUEL	éducation physique et sportive	Collège François Lorant Moncontour


59	PASTRANA	ESTELLE	éducation physique et sportive	Collège Mathurin Méheut Melesse
60	TORTUYAUX	AGNES	éducation physique et sportive	Collège Charles Langlais Pontivy
61	LE FALHER	JULIE	éducation physique et sportive	Collège Lucie et Raymond Aubrac Châtelaudren-Plouagat

Article 2 : Le présent arrêté est publié sur le site de l'académie de Rennes, www.ac-rennes.fr

(rubrique Concours / Métiers / RH, sous-rubrique Carrières puis Promotions des personnels) et affiché pendant une durée de deux mois à compter de la date de signature dans les locaux du Rectorat de l'académie de Rennes, 96 rue d'Antrain Rennes.

Fait le 10 juillet 2023,

Pour le Recteur et par délégation,
la secrétaire générale adjointe,
directrice des ressources humaines,


Anne Sophie RAULT

Nota :

La part des femmes parmi les agents promouvables à la hors classe des professeurs d'éducation physique et sportive est de 45,00 %, la part des hommes est de 55,00 %.

La part des femmes parmi les agents promus à la hors classe des professeurs d'éducation physique et sportive est de 39,34 %, la part des hommes est de 60,66 %.

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois*

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite - c'est à dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision - vous disposerez à nouveau d'un délai de 2 mois* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

*4 mois pour les agents demeurant à l'étranger.